



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU 26 MARS 2022

L'assemblée générale des propriétaires de La Châtaigneraie du 26 mars 2022 s'est tenue en présentiel, salle Charles de Gaulle. Comme les années précédentes, chaque propriétaire de l'ASA La Châtaigneraie a reçu une convocation, datée du 2 mars 2022

- avec la possibilité de voter par correspondance – communiquant les documents suivants :

- l'ordre du jour
- le texte des résolutions
- les comptes 2021 et le budget 2022
- la présentation des candidats aux postes de syndics
- le rapport moral du Président
- le rapport financier pour l'année 2021
- les comptes rendus des activités de chaque commission (Environnement-Nuisances, Sécurité, Circulation, Accueil, Construction, Boisement, Communication)
- le formulaire de vote par correspondance
- le bulletin de vote par correspondance
- l'enveloppe « verte » pour le bulletin de vote
- l'enveloppe « Retour » blanche à l'adresse du Secrétariat de l'association.

Conformément à ce qui a été communiqué aux propriétaires, veuillez trouver ci-après joint, le rapport moral du Président (I), le rapport financier pour l'année 2021 et la présentation des comptes pour 2022 (II), la présentation de candidats aux postes de syndics (III), le rapport d'activités des commissions Environnement, Sécurité, Circulation, Accueil, Construction, Boisement et Communication pour l'année 2021 (IV), le compte rendu de l'intervention de Monsieur Olivier Delaporte, les questions de l'assemblée (V) et enfin le résultat du vote des résolutions (VI).

Le Président, Monsieur Jean-Pierre Lieubray, déclare ouverte la séance à 9h32. Il accueille les membres de l'assemblée, les remercie d'avoir répondu présents à l'assemblée générale annuelle et annonce l'ordre du jour : rapport moral, rapport financier, candidatures au poste de syndics, rapport des commissions, intervention de Monsieur le Maire, questions de l'assemblée et vote.

I. Rapport moral du Président Lieubray

Votre association syndicale ASA La Châtaigneraie s'est enrichie de 2 membres durant l'année 2021, à la suite de la division de certaines parcelles.

Cette année 2021 aura été une année record en termes de transactions immobilières, avec un total de 37 maisons vendues. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Notre statut d'interlocuteur reconnu et représentatif a permis à l'ASA de siéger à la réunion mensuelle du groupe de sécurité de la Police de Versailles. Ces réunions (GPO) ont permis à notre Commission Sécurité d'échanger de nombreuses informations. Nous ne manquons pas de vous les faire suivre, à travers nos Flash Infos, si vous avez transmis votre adresse électronique à notre secrétariat (secretariat@chataigneraie.info).

La Commission Circulation a suivi le projet de travaux sur la R.D 307 (avenue de Verdun). Depuis plusieurs années elle a sollicité la mairie et le département pour y proposer des aménagements : continuité de la piste cyclable, mise en place d'un revêtement de chaussée phonique, prévention des vitesses excessives.

Cette commission a également initié un échange avec la mairie concernant le réaménagement de la place Mermoz (place de la gare). A volume de stationnement constant, nous voudrions rendre cette place plus accueillante et y introduire un espace de convivialité autour de l'ancienne gare qui pourrait peut-être y trouver une utilisation nouvelle.

Nous avons également amorcé une réflexion concernant l'aménagement de la place Audran et de sa liaison avec le triangle gazonné Pasteur/Gressets. Il s'agit de réfléchir à la mise en valeur et à la protection de notre châtaignier élu « Plus bel arbre de l'année », à la circulation de transit des piétons vers le bois du Butard, à la circulation des vélos et des voitures.

Nous avons entrepris une réflexion et une collecte d'informations concernant l'implantation des pompes à chaleur ainsi que des moyens à mettre en œuvre pour minimiser leurs éventuelles nuisances sonores. Ces pompes à chaleur vont inévitablement se multiplier sur nos terrains dans l'avenir. Vous trouverez prochainement sur le site de l'ASA des liens vers des sites d'information.

A nouveau, notre Commission Sécurité a sollicité la mairie pour obtenir le déploiement de caméras de vidéoprotection supplémentaires dans des zones sensibles du quartier (Lycée Corneille, Sente de la gare, Place Mermoz, angle Allée Jules Verne et Avenue de Verdun).

En ce qui concerne les ordures ménagères, la Commission Environnement, par ses envois de Flash Infos, a continué à vous informer et à vous préparer à la tarification écoresponsable prévue par Versailles Grand Parc.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Nous avons pu porter votre voix et vous représenter au cours des enquêtes publiques concernant « La prévention du bruit » et « La mise en compatibilité du PLU ». Les remarques et le résultat de cette dernière enquête ont été mis en ligne sur notre site. Enfin en octobre 2021, après des mois de suspension, nous avons été autorisés à vous proposer une animation collective : ce fut un grand plaisir que de pouvoir vous retrouver à notre vide-greniers de La Châtaigneraie ; la météo ayant été clémente, les acheteurs ou les simples promeneurs furent nombreux, et ce vide grenier fût un franc succès. Pour cette année 2022, nous espérons à nouveau pouvoir vous proposer un vide grenier, un troc aux plantes, un forum d'échange ou une fête de voisins.

II. Rapport financier - Année 2021

En €	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Redevances syndicales	+19 421	+19 493	+19 421
Charges courantes	-25 500	-19 226	-24 350
Fournitures de bureau	-2 600	- 959	-2 400
Services Extérieurs	-6 800	- 4 024	-6 650
Frais de personnel	-16 100	-14 243	-15 300
Autres charges	-500	- 72	- 500
Résultat de l'exercice	-6 579	+ 195	-5 429
Réserves en début d'exercice	+14 375	+14 375	+14 570
Réserves en fin d'exercice « Charges exceptionnelles»	+7 796	+14 570	+9 141

Pour rappel, notre association est placée sous le « Régime des collectivités publiques » : sa comptabilité publique (basée sur les encaissements et décaissements) est tenue par la Trésorerie et il lui est interdit de dépasser les lignes budgétaires d'où le besoin d'établir un budget annuel souvent supérieur au réalisé afin de nous permettre d'intégrer les hypothèses les plus pessimistes.

Les frais de fonctionnement de notre association sont essentiellement liés à la nécessité d'avoir un secrétariat pour nous permettre d'assurer les diverses missions de l'association.

Les redevances syndicales sont stables par rapport à celles de l'an dernier (19 493€ en 2021 contre 19 487€ en 2020) ; les charges courantes sont en hausse de 4,4% (19 226 € contre 18 414€ en 2020) et inférieures aux dépenses budgétées de 6 274€. Les services extérieurs sont en hausse de 736€ (+22%) : les manifestations, après une année blanche impactée par la pandémie, ont pu reprendre et les frais de tenue de l'assemblée annuelle qui s'est déroulée par correspondance, ont été plus élevés avec un meilleur taux de participation des résidents. Les frais de personnel ont augmenté de 4,7% avec l'octroi de primes Covid exonérées de charges sociales.

Un excédent de 195€ contre 2 084€ en 2020 a été dégagé et affecté en report à nouveau (Réserve) pour l'exercice 2021.

Pour 2022, le Budget a été construit afin de répondre aux orientations suivantes :

- Passage à des déclarations sociales mensuelles et non plus trimestrielles (obligatoire à compter de Janvier 2022),
- Eventuel remplacement du matériel informatique qui devient obsolète,
- Continuer de soutenir les initiatives de convivialité du quartier par le maintien d'un poste « autres services extérieurs »,
- Et bien sûr, tenir compte des contraintes comptables liées à notre statut (budget souvent supérieur au réel).

C'est donc un Budget de prévision de dépenses en baisse de 9,6% par rapport à celui présenté pour 2021 qui a été établi, sachant qu'il s'agit d'une estimation budgétaire et qu'il est très probable que tout ne soit pas dépensé et ce à recettes constantes puisqu'il n'y a pas d'augmentation budgétée de la taxe syndicale.

III. Présentation des candidats au poste de syndic et des syndics se présentant pour un nouveau mandat sein de l'Association Syndicale Autorisée des Propriétaires de La Châtaigneraie

Le président Lieubray demande aux candidats de venir se présenter. Madame Chapron-Lapasset étant absente, le président lit sa présentation, viennent ensuite se présenter Monsieur Laurent Dalissier et Madame Sophie Scarfogliero.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

▪ **Madame Sylvie Chapron-Lapasset**

Madame Sylvie Chapron-Lapasset habite au 63 Allée Jules Verne et vient d'arriver dans le quartier. Elle est Directeur Général Adjoint aux Affaires Financières dans un groupe japonais. Elle souhaite apporter sa contribution dans un intérêt commun sur les sujets de vie du quartier, être à l'écoute des riverains afin de chercher à converger vers des idées d'amélioration.

▪ **Monsieur Laurent Dalissier**

Monsieur Laurent Dalissier habite au 25 avenue Pasteur et est Contrôleur de gestion à Rueil Malmaison. Propriétaire depuis mars 2021 à La Châtaigneraie, il aimerait rejoindre la commission Communication.

Il souhaite rejoindre l'association syndicale car il peut y apporter des compétences, notamment en rapport avec la gestion du site internet (il en a déjà administré). Il apprécie cette association car elle aide à préserver le quartier, notamment concernant son boisement et son calme.

▪ **Madame Sophie Scarfogliero au mandat de syndic**

Madame Sophie Scarfogliero habite dans le quartier depuis 2014, allée Jules Verne. Elle est Directrice de la petite enfance de la ville de Versailles. Juriste spécialisée en droit public, elle a l'habitude de travailler avec des acteurs publics locaux. Elle apprécie beaucoup le travail effectué aujourd'hui par l'association et partage ses valeurs. A travers sa candidature, elle souhaite contribuer au maintien et au développement de la qualité de vie du quartier.

Le président Lieubray demandent ensuite aux syndics se présentant pour un renouvellement de mandat de se manifester. Il s'agit de :

- Madame Nicole Cesselin qui est impliquée dans les commissions Accueil et Environnement.
- Monsieur Stéphane Dassé, qui est impliqué dans les commissions Construction, Circulation et Sécurité.
- Monsieur Jean-Gabriel Joly, qui est impliqué dans les commissions Construction et Finances.
- Madame Agnès Ruchaud qui est impliquée dans les commissions Communication, Circulation et Sécurité.
- Madame Frédérique Vial qui est impliquée dans les commissions Accueil, Communication et Construction.
- Madame Anne Zimmermann qui est impliquée dans les commissions Boisement, Communication, Construction et Finances.

IV. Rapport d'activités des commissions

Chaque commission vient ensuite faire une rapide présentation de son activité en 2021, déjà présenté dans la convocation :

❖ **Commission Environnement-Nuisances**

Membres de la commission :

Catherine Réguer (Coordinatrice) - Patrice Bellocoq - Marie Madeleine Calais - Nicole Cesselin - Jacques Franquet - Lucile Lapalut -
Hélène Reiss

La commission Environnement est le garant d'une qualité de vie dans notre quartier. Pour cela nous aidons les résidents :

1. A améliorer et développer les échanges entre eux
2. A mieux respecter les règles de vies concernant notre environnement
3. A se tenir informés sur l'actualité du quartier

◆ **Améliorer et développer les échanges**

Malgré un contexte sanitaire particulier, le vide-grenier du 10 octobre a été maintenu et a rencontré un vif succès avec plus de 70 exposants et de nombreux visiteurs. Cet évènement nous a permis également de recevoir et faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

Pour 2022, il est envisagé de renouveler le vide-grenier, d'organiser un troc aux plantes et une animation sur le zéro déchet.

◆ **Mieux respecter les règles de vies**

La commission est régulièrement sollicitée pour intervenir auprès de voisins qui semblent oublier leurs obligations. Comme chaque année, un flash "rappels pour le bien-être de tous" a été diffusé mais force est de constater malheureusement que la liste des nuisances s'allonge à chaque édition.

Dans les nouveautés 2022 :

- Ne pas recharger sa voiture avec le câble électrique traversant le trottoir, en l'air ou au sol, au risque de blesser les piétons.
- Bien choisir son installateur de PAC (Pompe à chaleur) pour éviter les risques de nuisances acoustiques au voisinage. En collaboration avec l'ABV (Association Anti-bruit de Voisinage) et l'AFPAC (Association Française pour les Pompes à Chaleur) un flash a été diffusé pour informer sur les recommandations d'installation.



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

◆ **Vous informer**

- **Enquête publique PLU**

Un courrier a été adressé au service Urbanisme de la Mairie en demandant quelques précisions tout particulièrement sur le projet immobilier avenue Corneille. Le commissaire enquêteur a rendu son avis et des réponses ont été apportées aux différentes interrogations. L'association a rédigé une synthèse de ce document consultable sur le site de l'association. Nous serons particulièrement attentifs sur les points suivants :

- La hauteur des bâtiments a été revue à la baisse (R +2 au lieu de R +3) et limitée à 12 m.
- L'impact au niveau du stationnement est pris en compte par la mairie qui indique qu'une étude est en cours afin de désengorger les voies adjacentes à la gare.
- L'aspect de zone inondable avec le passage de la Drone et l'éventuelle saturation du réseau actuel d'évacuation des eaux pluviales et usagées n'ont pas été retenus.

- **En route vers le zéro déchet**

Après vous avoir accompagné dans la réduction des déchets, de nouvelles communications cette année vont vous permettre d'aller encore plus loin. Nous souhaitons également rencontrer VGP et s'ils sont d'accord, organiser un forum afin de répondre à toutes vos interrogations concernant notamment le projet de tarification "éco responsable".

Concernant le passage des collectes, nous vous avons adressé un calendrier pour 2022, VGP nous a confirmé que les collectes seront assurées tous les jours de l'année à l'exception du 1^{er} mai.

- **Le réseau d'assainissement du quartier**

A chaque période de pluies violentes, certains d'entre vous ont signalé des inondations. Nous avons lancé un questionnaire fin 2018 et l'analyse des réponses avait été présentée lors de l'AG 2019.

Trois causes avaient été évoquées :

- 1) Dame nature : avec des sols argileux, le passage de rus
- 2) L'habitation : par manque d'entretien des canalisations, ancienneté de la bâtisse, problèmes d'aération
- 3) Le réseau d'évacuation par endroits saturé, en sachant également que certaines rues n'ont pas encore la séparation des eaux de pluie et des eaux usées.

Nous avons listé un certain nombre de préconisations : pompe à déclenchement automatique – puisard – curetage des rigoles et nettoyage des canalisations – pose d'aération – veiller aux racines d'arbres – ne pas bétonner le jardin – intervention de la voirie sur certaines canalisations – séparation des eaux pluviales et usées – clapet anti-retour – drainage – récupération de l'eau de pluie

Aujourd'hui nous souhaitons croiser cette étude avec le plan d'évacuation des eaux et savoir où nous en sommes au niveau du schéma directeur d'assainissement. Nous attendons d'avoir un rendez-vous avec VGP et la municipalité. Après ces échanges nous pourrions envisager d'organiser un forum " Echanges d'expériences et bonnes pratiques " pour répondre aux questions des habitants du quartier.

La commission Environnement-Nuisances reste à votre écoute
environnement@chataigneraie.info

❖ **Commission Sécurité**

Membres de la commission :

Marie Madeleine Calais (Coordinatrice) – Stéphane Dassé – Jacques Franquet - Catherine Réguer - Agnès Ruchaud

1. FAITS MARQUANTS

- Une Police Municipale à La Celle Saint Cloud, c'est maintenant du concret. M. Brunet en est le responsable depuis le 1^{er} Juillet 2021. L'équipe, composée pour le moment de deux personnes, (M. Brunet et un Policier), va continuer de s'étoffer.
- Nous avons chaque mois une réunion conjointe avec M. le Maire, M. Vignes (Maire Adjoint en charge de la sécurité), la Police Municipale, la Police Nationale, ainsi que les représentants des différents quartiers de La Celle Saint-Cloud. Le but est d'échanger sur les problèmes rencontrés de part et d'autre afin que des solutions puissent être apportées le plus efficacement possible.
- Grâce à vos informations, voici les **infractions que nous avons recensées** depuis le 27 Mars 2021 (date de notre dernière assemblée par correspondance). :
 - 7 vols de véhicules (essentiellement des 3008, et plus récemment des véhicules hybrides visiblement très prisés par les malfaiteurs (*Prius et Rav4*))
 - 7 vols d'objets dans des voitures ou de pièces de véhicules (pots catalytiques en particulier)
 - 18 cambriolages ou tentatives de cambriolages

Merci donc pour les éléments que vous nous remontez qui alimentent concrètement nos échanges lors des réunions mensuelles avec le « Groupe de Partenariat Opérationnel ».

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

2. VIDEO PROTECTION :

La ville de La Celle Saint Cloud est maintenant équipée de caméras aux entrées principales.

Nous avons demandé par courrier du 15 décembre 2021 à M. le Maire de déployer quelques caméras supplémentaires dans notre quartier aux emplacements suivants :

- au Lycée Corneille-Pôle tertiaire, (croisement de l'Allée Jules Verne et de l'Avenue Pasteur), afin de limiter par dissuasion les nuisances subies par les riverains de ce secteur,
- à l'angle de l'Allée Jules Verne et de l'Avenue de Verdun car c'est un point d'entrée qui n'est pas encore équipé,
- Place Mermoz, afin de surveiller les entrées-sorties de façon autonome compte-tenu de l'ampleur du passage et de la sensibilité du lieu. Les caméras de la SNCF ne visualisent en effet que l'intérieur de la gare.
- à la sortie de la Sente de la Gare qui est empruntée par de nombreux piétons, cyclistes motorisés ou non à toute heure de la journée. De plus, beaucoup de deux-roues motorisés prennent cette sente en sens interdit en sortie de l'avenue Boileau et risquent de percuter des piétons ou des véhicules.

3. COMMUNICATION

Nous vous avons informés par flash à chaque fois que nous l'avons jugé nécessaire.

6 flashes vous ont été transmis concernant les sujets suivants :

- précautions à prendre avant les vacances,
- vols de véhicules munis de « clés mains libres »,
- démarchage à domicile abusif,
- cambriolages,
- vente des calendriers,
- vols de véhicules hybrides : quelques conseils

Pour être informés, merci de communiquer votre adresse mail à secretariat@chataigneraie.info

4. PRIORITES 2021

- Être un relais de vos préoccupations le plus efficace possible avec nos élus et les deux Polices Municipale et Nationale,
- Suivre l'avancement du dossier « vidéo-protection »,
- Apporter en temps utile les informations indispensables.

5. QUELQUES RECOMMANDATIONS

Les faits majeurs recensés en 2021 concernent essentiellement des vols ou dégradations sur les véhicules ainsi que des cambriolages. Il n'est donc pas inutile, au moins pour les nouveaux habitants de notre quartier, de rappeler quelques conseils afin de tenter de vous prémunir de ces désagréments :

➤ COMMENT TENTER D'EVITER LES CAMBRIOLAGES....

○ **Le but est d'empêcher ou au moins de compliquer l'intrusion :**

- à l'aide d'un système d'alarme ou de vidéo-protection,
- en sécurisant vos issues (serrure résistante sur votre porte d'entrée, pommelées anti-dégondage, vitrages anti-effraction, barres de sécurité sur vos volets etc...)
- en ne laissant aucun objet à l'extérieur qui pourrait faciliter l'accès à votre domicile (échelle par exemple),
- et surtout en fermant vos issues même lorsque vous êtes chez vous.

○ **Voisins vigilants :**

Pour les nouveaux venus, ce programme est basé sur la bienveillance de chacun envers son voisin. Deux personnes de notre quartier sont « voisins référents » et sont chargées d'être un relais d'information en matière de sécurité.

➔ **Bravo pour votre vigilance dans notre quartier :** plusieurs cambriolages au domicile de personnes absentes ont été évités cette année grâce à l'appel rapide au 17 de leurs voisins.

○ **Vous partez en vacances :**

- installez un programmateur de lumière pour donner l'impression que vous êtes à votre domicile,
- prévenez un voisin de votre absence
- demandez lui de vider votre boîte à lettres pour éviter qu'elle déborde,
- attention aux dates et lieux de vacances communiquées sur les réseaux sociaux...
- téléchargez, complétez et déposez au commissariat le document « tranquillité absence ».

Des rondes seront effectuées par la Police

➤ CONCERNANT LES VEHICULES :

Notre dernier flash « sécurité » vous a rappelé quelques conseils pour vous prémunir contre les vols :

- la meilleure protection est sans doute, si vous le pouvez, de garer votre véhicule dans votre garage ou au moins dans votre jardin.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

- pensez au changement de côté concernant le stationnement alterné (pour la gêne occasionnée mais aussi afin de ne pas attirer l'attention de malfaiteurs).
- équipez votre voiture d'un système de protection (canne de blocage, alarme auto-alimentée etc...),
- bloquez le Neiman et fermez vitres et portières,
- ne laissez pas les papiers du véhicule, ni des objets de valeur dans l'habitacle, même dissimulés.

En règle générale, *même si nous avons maintenant une Police Municipale*, en cas de problème, un seul numéro : le 17
La Police Nationale fera intervenir l'équipe la plus proche de vous

NB : si besoin, il ne faut pas hésiter à appeler le 17 car sans information les policiers considèrent que tout va bien et interviennent donc ailleurs

Retrouvez toutes nos informations sur le site : chataigneraie.info/commissions/securete

La commission Sécurité reste à votre écoute :
securete@chataigneraie.info

❖ Commission Circulation

Membres de la commission :

Jacques Franquet (Coordinateur) - Marie Madeleine Calais - Stéphane Dassé - Catherine Réguer – Hélène Reiss - Agnès Ruchaud

1- **La fréquentation de la gare SNCF** excède les 3000 voyageurs par jour, dans un mouvement pendulaire vers Paris le matin et retour le soir, à raison d'une centaine de passagers par train en heures de pointe.

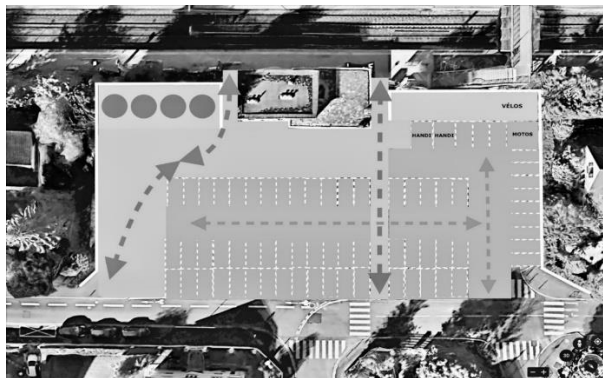
Et parmi les quelque 2000 usagers des heures de pointe, un recensement récent fait apparaître que le matin 800 d'entre eux sont venus à la gare à pied, 700 autres ont pris le bus et un peu plus de 500 la voiture, dont la moitié garés côté Châtaigneraie.

Et le soir ces mêmes 2000 personnes se retrouvent sur le quai de notre côté, ce qui fait qu'au total plus de mille piétons se retrouvent à traverser la place MERMOZ entre 17 et 20 heures, se faufilant au milieu des véhicules. Parmi ceux-ci 800 retournent chez eux à pied et près de 300 vont retrouver leur véhicule.

On peut donc comprendre que la découpe de la **place MERMOZ**, avec ses 70 emplacements de parking, ait besoin d'être rééquilibrée entre l'accueil des piétons et celui des voitures.

La commission a proposé à la Mairie une nouvelle répartition. L'état actuel de la réflexion vous est présenté dans le plan ci-dessous. Le projet, susceptible d'évolution, vous sera soumis à approbation, avant réalisation. Tout en gardant le nombre de places pour les véhicules, **il est proposé d'élargir considérablement la surface réservée aux piétons**, en faisant ressortir les voitures par le même accès, ce qui économise la voie de sortie. La fréquentation de ce parking étant pendulaire, le risque de croisement de véhicules est faible. Le flux des piétons (en gris foncé) serait alors séparé des voitures, et au besoin une deuxième sortie de gare pourrait être ouverte. Et bien sûr le week-end, grâce à ce parvis il nous sera possible d'organiser plus facilement des animations de quartier sur la place, ou simplement se retrouver en famille.

Des échanges sont en cours avec les services de la Mairie afin d'examiner la faisabilité de cette proposition.



2- La commission s'est également interrogée sur **le devenir du bâtiment de l'ancienne gare**, propriété de la SNCF. Avec le temps sa façade s'est bien dégradée, et son usage interroge, ayant été loué à une association d'insertion basée à Charenton, qui en final ne l'utilise que comme dépôt de matériel pour l'entretien de talus des voies ferrées d'autres communes.

Nous souhaitons échanger avec la Mairie et la SNCF afin que ce bâtiment, et notamment son hall vitré (cf. photo de 2006), retrouve une utilité pour les Cellois. Citons parmi les idées qui circulent un distributeur de produits frais, une conciergerie, voire

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

une ressourcerie, services susceptibles d'intéresser les nombreux voyageurs qui transitent sur ce quai chaque soir, mais aussi les résidents du quartier.

Vos idées seront les bienvenues.

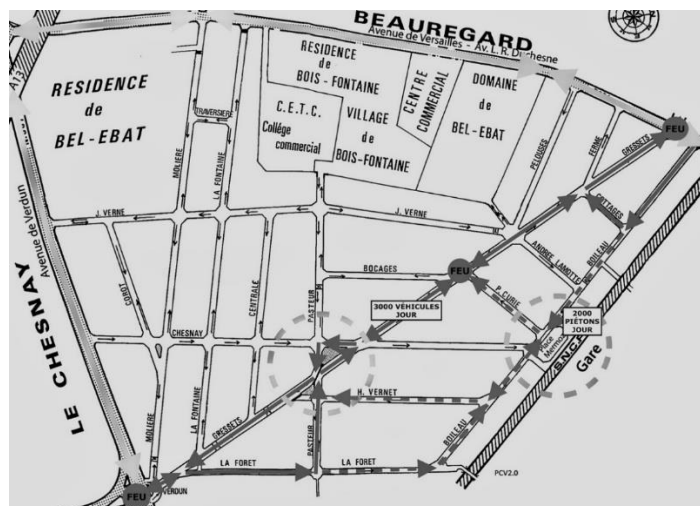


3- Les nuisances occasionnées par la circulation de transit dans le quartier sont également un sujet qui préoccupe la commission.

Nous avons notamment été récemment alertés par des riverains du segment de l'avenue des Gressets situé entre le stop (pas toujours respecté) de l'allée des Cottages et le feu (parfois grillé) de l'avenue Duchesne, certains véhicules, voyant le feu au vert depuis le stop ayant tendance à trop accélérer. Par ailleurs à certaines heures la file d'attente remonte, entraînant une perte de temps préjudiciable aux résidents.

Afin de faire la lumière la Mairie prévoit d'installer à cet endroit un dispositif de comptage des véhicules (nombre, type et vitesse), ce qui en fonction des résultats permettra de définir une solution. Une adaptation de la durée du feu vert, un passage au rouge selon la vitesse en amont, sont notamment des pistes à étudier.

Sur le **plan de circulation** ci-joint sont figurés en trait plein (gris foncé) les axes les plus sollicités, et en pointillé d'autres voies où des véhicules en transit s'aventurent également, parfois à vitesse excessive, pour tenter de gagner quelques secondes sur leur trajet normal (en gris clair), entre l'avenue Duchesne et la place de Verdun via le rond-point Bel Air.



Un comptage avait recensé il y a quelques années quelque **3000 véhicules par jour avenue des Gressets**, ce qui ne peut s'expliquer uniquement par la circulation automobile quotidienne des 620 familles de résidents, même si l'on y ajoute les près de 300 véhicules se rendant à la gare.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

On peut donc estimer qu'**une bonne moitié des véhicules comptabilisés ne font que transiter**, et ce ne sont probablement pas les moins rapides à circuler.

La rénovation de l'avenue des Gressets en 2015, avec notamment la pose de chicanes entre la place Audran et l'allée des Cottages, aura permis de réduire un peu la vitesse à cet endroit, mais la fréquentation de transit reste toujours importante. Aussi cette année la commission s'est fixée pour objectif de réfléchir à de nouvelles propositions, mais toujours avec le souci de **ne pas pénaliser la circulation des riverains**.

Et parmi les moyens disponibles, une action sur la durée des feux (les trois qui figurent sur le plan), la création éventuelle d'une ou deux **zones de rencontre** (les cercles en pointillé), sans oublier que l'ensemble de notre quartier est déjà **zone 30** et qu'il conviendrait de le rappeler à certains.

Voici pour mémoire la définition de ces zones dans le Code de la Route (article RE110-2) :

- **Zone 30** : section ou ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.
- **Zone de rencontre** : section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

4- **Améliorer la circulation douce** dans la Châtaigneraie est également notre préoccupation. Bien que l'ensemble du quartier soit en zone 30, les contresens cyclistes n'ont pas été autorisés dans toutes les rues par la Mairie, mais traités au cas par cas, ce qui est une bonne chose.

Et à titre d'exemple le **contresens installé avenue Boileau**, entre la gare et l'allée des Cottages, semble maintenant bien accepté, tant des automobilistes que des cyclistes, et s'avère très utilisé, y compris par les trottinettes qui déboulent dans la descente. La Mairie envisage même de le prolonger jusqu'à l'avenue Duchesne pour les cyclistes en direction de Bougival.

En revanche dans l'avenue du Chesnay, le **segment en contresens qui longe la place Audran** s'avère problématique, car un cycliste qui l'emprunte en descente ne peut pas se rendre compte qu'un automobiliste, lui aussi non prévenu de ce contresens, risque de déboucher devant lui en venant de l'avenue des Gressets.

La Mairie, alertée sur ce point noir, a fini par accepter l'idée d'élargir le débat de la circulation douce à l'ensemble du périmètre de la place, en créant un contresens cycliste entre la place de Verdun et la place Audran et en permettant aux cyclistes de diriger vers la gare de traverser la place Audran sans obstacles.

Un groupe de travail a donc été constitué pour proposer, comme nous l'avons fait pour la place MERMOZ, un projet consensuel pour cette place, qui mérite d'être apaisée malgré les milliers de véhicules qui la contournent dans les deux sens chaque jour. Parmi les solutions envisagées, en plus de la zone 20 déjà citée, la révision du plan de stationnement autour de la place pourrait contribuer à freiner la vitesse.

Nous avons par ailleurs incité la Mairie à revoir les chicanes et potelets de la sente de la gare, afin de mieux dissuader les scooters trop pressés qui l'utilisaient comme raccourci, au risque de heurter piétons et cyclistes.

5- **L'avenue de Verdun (RD307)** fait également partie des préoccupations de la commission. Cette voie à grande circulation à deux fois deux voies, non seulement **engendre beaucoup de bruit**, mais présente un danger pour les riverains, qui peuvent être surpris par des cyclistes roulant sur les trottoirs pour éviter la chaussée, le panneau 50km/h étant peu respecté.

De plus, la phase 1 des travaux de la SEOP pour le **remplacement de grosses canalisations d'eau potable** va entraîner des restrictions de circulation dans le sens Paris-Provence (voie de droite neutralisée), et perturber les accès à l'allée Jules Verne et à l'avenue du Chesnay pendant plusieurs mois.

Nous prenons contact avec SEOP et la Mairie afin que les nuisances engendrées puissent être réduites au minimum, et veillerons à ce qu'à l'issue de ces travaux un « **enrobé phonique** » puisse être posé sur cette voie urbaine.

Et à moyen terme, nous venons d'obtenir confirmation que le tracé francilien du « RER Vélo » prévoit la réalisation d'une **piste cyclable** entre les gares de Vauclousson et de Bailly (tram T13).

Par ailleurs le Conseil Départemental devrait bientôt lancer une étude pour une refonte approfondie du rond-point Bel-Air, point noir de la circulation en heures de pointe, dans le but notamment de faciliter la circulation des vélos et des bus.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

La commission Circulation reste à votre écoute :
circulation@chataigneraie.info

❖ Commission Accueil

Membres de la commission :

Alexandra Rigaud (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Nicole Cesselin - Lucile Lapalut - Jean-Pierre Lieubray - Daniel Messiaen
- Hélène Reiss - Frédérique Vial

➤ **Qu'est-ce que la commission Accueil ?**

La commission accueil est composée de 8 membres et a pour but d'accueillir les nouveaux arrivants à la Châtaigneraie et ce, le plus rapidement possible après leur installation dans le quartier. Les délais d'information transmis par les notaires varient, ce qui impacte directement le travail de la commission.

➤ **Organisation des accueils :**

Les membres de la commission échangent régulièrement et se coordonnent pour réaliser les accueils. Ils peuvent également s'organiser en lien avec d'autres commissions de l'Association (commission Boisement, commission Construction).

Les visites d'accueil ont pour but de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et de les informer.

A chaque visite d'accueil par l'un des membres de la commission, un livret est remis, incluant le cahier des charges et les règles propres au quartier (urbanisme, sécurité, ramassage des poubelles, etc.).

➤ **Nouveaux arrivants :**

37 nouveaux propriétaires en 2021, un chiffre encore en nette augmentation par rapport aux années précédentes (2020 : 30 nouveaux propriétaires ; 2019 : 22).

Le rythme des accueils a continué à être impacté par le contexte sanitaire en 2021. Une dizaine de contacts ont néanmoins pu être établis avec les nouveaux arrivants.

➤ **Evénements :**

L'Association est également présente lors des soirées d'accueil organisées par la Mairie de La Celle Saint Cloud.

Le vide-grenier du 10 octobre a été l'occasion de rencontrer certains nouveaux arrivants. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés si des événements festifs peuvent être organisés dans notre quartier.

➤ **Encourageons les accueils :**

Les habitants de la Châtaigneraie peuvent accueillir leurs nouveaux voisins et les inviter à signaler leur arrivée auprès de la commission accueil :

Contact : www.chataigneraie.info ou par mail : informations@chataigneraie.info.

La commission Accueil reste à votre écoute :
accueil@chataigneraie.info

❖ Commission Construction

Membres de la commission :

Frédérique Vial (Coordinatrice) - Marie Madeleine Calais - Stéphane Dassé - Jacques Franquet - Jean-Gabriel Joly - Anne Zimmermann

Les Châtaignois sont des constructeurs ! En effet, nous avons reçu 50 déclarations préalables et 8 permis de construire en 2021, alors que la commission traite en moyenne une quarantaine de demandes d'urbanisme par an.

Cependant, faire des travaux et a fortiori construire n'est pas de tout repos. La législation est complexe et exigeante, d'autant plus que nous sommes situés dans le périmètre du château de Versailles et que tout projet est soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France qui émet des prescriptions qui sont à suivre obligatoirement.

La commission Construction de l'ASA de la Châtaigneraie a donc pour mission essentielle de vous conseiller. Certains dossiers sont refusés par la mairie, ce qui donne donc lieu à une nouvelle demande, ce qui allonge d'autant les délais d'instruction et retarde les travaux.

En cas de doute, n'hésitez donc pas à nous consulter (construction@chataigneraie.info) avant le dépôt de votre dossier en mairie et surtout pensez lors du dépôt de votre dossier à en adresser une copie à l'ASA (secretariat@chataigneraie.info) afin que nous puissions émettre un avis et le transmettre au service de l'urbanisme de la mairie dans les délais pour que l'instruction de votre dossier ne soit pas retardée.

Votre demande doit être conforme au **PLU** (secteur UGa) de la commune et au **cahier des charges** de l'association. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site de l'association (<https://www.chataigneraie.info/commissions/construction/>). Vous trouverez également sur le site le **guide des clôtures de la mairie**. En effet, l'Architecte des Bâtiments de France émet de nombreuses prescriptions relatives aux clôtures. De manière générale, elle demande du barreaudage droit en métal vert foncé ou en bois clair, ajouré à hauteur de 50%. En ce qui concerne les huisseries et garde-corps les couleurs trop contrastantes (blanc, gris anthracite, noir) sont refusées.

En l'absence de demande, ou en cas de non-respect des prescriptions, le certificat de conformité ne sera pas établi, ce qui peut poser de nombreux problèmes, en particulier, au moment de la revente.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'urbanisme peuvent théoriquement être effectuées de manière dématérialisée conformément au programme national «Démat ADS ». Cependant, la commune de La Celle Saint-Cloud n'a pas encore mis en place ce guichet numérique qui permettra aux propriétaires de déposer sur une plateforme dédiée et sécurisée leurs demandes d'urbanisme et d'en suivre l'instruction. La plateforme devrait être opérationnelle prochainement. Il sera toujours possible de déposer les demandes en version papier.

La commission Construction reste à votre écoute :
construction@chataigneraie.info

❖ Commission Boisement

Membres de la commission :

Daniel Messiaen (Coordinateur) – Patrice Bellocq – Jean-Pierre Lieubray – Frédéric Prevost – Alexandra Rigaud - Anne Zimmermann

Notre quartier boisé vous plaît, veillez sur ses arbres et ne procédez pas à des abattages d'arbres intempestifs. Cette année, la Commission Boisement est intervenue pour 7 demandes d'abattage d'arbres, 5 tailles de haies débordant sur la chaussée et 5 conciliations entre voisins.

Dans le cadre de l'année de l'arbre organisée par la mairie, nous avons participé au colloque « La santé des arbres » et sommes intervenus au cours de la table ronde organisée à l'Hôtel de ville le dimanche 3 octobre 2021, avec d'autres associations de quartier de la ville.

Nous sommes fiers de posséder, place Audran, le châtaignier élu « Arbre de l'année » mais sa récente notoriété ne doit pas lui porter préjudice. Pour cela, nous allons devoir informer les riverains et les promeneurs du risque qu'ils transportent, avec leurs chaussures, la maladie de l'Encre qui est mortelle pour les châtaigniers et présente dans les bois aux alentours.

Nous devons également protéger notre remarquable spécimen d'un piétinement excessif à son pied de la part de ses nouveaux admirateurs.

La commission Boisement reste à votre écoute :
boisement@chataigneraie.info

❖ Commission Communication

Membres de la commission :

Lucile Lapalut (Coordinateur) – Agnès Ruchaud – Frédérique Vial - Anne Zimmermann

La Commission Communication a pour but d'informer et d'aider les habitants de la Châtaigneraie au travers de différents supports et animations.

Comme toujours la commission s'attache tout particulièrement à faire vivre le lien entre les habitants de notre quartier.

En 2021, les animations ont pu reprendre dont le traditionnel vide-grenier dimanche 10 octobre dernier pour la plus grande joie des habitants de notre quartier.

Le site Internet de la Châtaigneraie (www.chataigneraie.info) est mis à jour régulièrement : y figurent les coordonnées des commissions, les documents à télécharger (en particulier pour vos demandes liées à l'urbanisme), les annonces non marchandes entre particuliers, les liens utiles, les événements (comme notre châtaignier de la Place Audran élu plus bel arbre de France !), les actualités et la rubrique « *Coin des familles* ».

La page Facebook « Association syndicale de la Châtaigneraie » est de plus en plus consultée. N'hésitez pas à faire vivre cette page au travers de photos, d'anecdotes et/ou de commentaires postés.

Le livret d'accueil est quant à lui destiné en priorité aux arrivants dans la Châtaigneraie. Vous y trouverez plusieurs informations pratiques utiles à tous. Il est également téléchargeable sur notre site Internet.

Enfin, des flashs infos sont régulièrement adressés aux personnes nous ayant communiqué leur adresse mail. Ces flashs sont très utiles dans tous les domaines puisqu'ils vous apportent des informations immédiates en matière de sécurité, environnement, vie pratique, circulation, boisement, urbanisme...

La commission Communication reste à votre écoute :
communication@chataigneraie.info

V. Le compte rendu de l'intervention de Monsieur Olivier Delporte ainsi que des questions/réponses évoquées lors de l'AG

En préambule, compte tenu du contexte général, Monsieur le Maire fait part des points suivants :

- Nous ne sommes pas sortis du COVID. Il faut continuer à faire attention.
- Les finances locales sont saines, solides et le projet Cœur de ville sera essentiellement auto-financé.
- Il sera voté une stabilité des taux au niveau de VGP.
- Certaines personnes du quartier ont accepté d'accueillir des réfugiés ukrainiens. La Mairie les aide dans leur insertion et à obtenir les aides auxquelles ils ont droit via la mise en place d'un travail de groupe entre les associations

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

humanitaires et sociales. L'objectif n'est pas de multiplier le nombre mais de bien les accueillir et de leur permettre de s'insérer dans la mesure du possible.

Puis Monsieur Olivier Delaporte parle, plus en détail, des points suivants :

➤ *Le projet Cœur de ville et création d'une médiathèque*

Monsieur Delaporte rappelle que dans ce projet, la ville est maître d'ouvrage (confié à Citallios). Il présente à nouveau le projet, à savoir un nouveau schéma urbain avec la création d'une rue centrale (avec une coulée verte afin de maintenir un environnement boisé et conservation du Parc de la Grande Terre) et près de 250 logements de qualité, des commerces, un centre médical (avec médecins et services paramédicaux) et une médiathèque (intégrée dans l'Hôtel de ville) avec un large espace consacré à la lecture publique, un espace numérique, un belvédère.

Monsieur le Maire donne ensuite un calendrier indicatif des réalisations :

- Sept. 2022 - Démarrage des travaux de la Médiathèque (livraison Juin 2024)
- Déc. 2022 - Début des travaux de viabilisation (Voie Centrale)
- Sept. 2023 - Constructions de certains lots B, E et F (Livraison Juin 2025)
- Sept. 2024 - Constructions des autres lots A, C et D (Livraison Juin 2026)

La maquette sera exposée prochainement aux Cellois.

➤ *La police municipale*

Monsieur le Maire rappelle que, tant qu'il y avait la police nationale (PN), la création d'un poste de police municipale (PM) supprimait un poste de PN. Le projet de la création d'une PM était au programme de son nouveau mandat. Monsieur Mickael Brunet, expérimenté dans ce genre de poste, est donc arrivé il y a huit mois. Il sera prochainement à la tête d'une équipe de quatre policiers et d'un ASVP. C'est une PM armée. Il y a en prévision d'autres recrutements envisagés.

➤ *La vidéoprotection*

Monsieur Delaporte informe qu'il y a actuellement 30 caméras. A son grand regret, le système de VGP est long à mettre en place. Il souhaiterait que cela se fasse plus rapidement (i.e. pose de caméra sur un lieu demandé). Il rappelle l'importance de la participation citoyenne, à savoir appeler le 17 lorsque nous sommes témoin ou victime d'une infraction/problème et penser à en informer également les référents Voisins Vigilants (Mesdames Marie-Madeline Calais et Catherine Réguer – syndics au sein de l'ASA). Un CSU (centre de surveillance urbain) va normalement prochainement être mis en place. Ses fonctions sont la sécurité publique, la circulation routière et les excès de vitesse (contrôle routier). Il rappelle que pour pouvoir traiter ces images, il convient d'avoir une personne et que cela représente un coût important. Il conviendra donc de prioriser les moyens.

Monsieur le Maire invite alors Monsieur Mickael Brunet, chef de la PM de La Celle Saint-Cloud à venir se présenter.

Monsieur Mickael Brunet indique qu'il est arrivé en juin 2021. Il sera à la tête, dans un premier temps, d'une équipe de 5 agents avec peut-être 1 ou 2 en plus dans le futur. Il rappelle qu'une PM a toutes les compétences de Police Secours toutefois elle n'est pas habilitée à procéder à des enquêtes (droit à l'enquête). Il rappelle l'importance d'appeler le 17 lorsque que l'on est victime ou témoin d'une infraction sur la voie publique. Ils interviennent s'ils le peuvent et surtout l'infraction est enregistrée ce qui a pour conséquence (si augmentation importante d'infractions) d'augmenter le nombre des patrouilles dans le quartier/région... D'où l'importance de contacter le 17.

Concernant les problèmes liés au Pôle Tertiaire (point soulevé par un des participants de l'assemblée), Monsieur Brunet fait le triste constat que cela est malheureusement un problème classique en France puisque c'est le cas sur tous les lycées de France et pas seulement à la Celle Saint-Cloud. La PM a bien conscience que les rodéos de motos sont une réelle problématique malheureusement c'est la moins facile à régler et sanctionner (risques encourus lors de course poursuite...).

Monsieur Brunet informe par ailleurs que la PM va être armée (armes létales) et qu'ils vont essayer de mettre en place des patrouilles nocturnes (si possible à partir de fin mai). Actuellement la PM a les horaires suivants : lundi au vendredi de 8h à 18h. Quand la PM aura un effectif de 5 personnes, il y aura une prise de service à 18h jusqu'à 2h du matin permettant de patrouiller sur tous les quartiers de la commune. Il précise par ailleurs qu'ils ont d'excellentes relations avec la PN et l'Hôtel de Police de Versailles (échanges au minimum 2 à 3 fois/jour) permettant ainsi des échanges constructifs.

Monsieur Benoît Vignes, Maire-adjoint Délégué à la Sécurité, Santé, Transports, Mobilités actives, Circulations douces, Numérique, Correspondant Défense intervient à son tour afin de rappeler que la sécurité est l'affaire de chacun. Il remercie Madame Calais pour le travail qu'elle effectue avec sa commission pour l'association et le quartier afin que l'information circule dans les deux sens. Il rappelle que la sécurité est une démarche à tous les étages, une démarche individuelle, une démarche incluant la police municipale et nationale avec un appel au 17 qui est le plus important.

Concernant la vidéo protection, Monsieur Vignes rappelle que l'association a émis quatre souhaits de caméras supplémentaires dans le quartier: Pôle Tertiaire, en haut de l'avenue Jules Verne au croisement Verdun, sur la place Mermoz et la Sente de la gare. Sur ces quatre demandes, la caméra du Pôle Tertiaire est la priorité. Concernant son timing, il est malheureusement difficile à définir en raison de l'impact des crises sur la fourniture des caméras et de la préparation des jeux olympiques, qui mobilisent énormément de moyens y compris en termes de vidéos.

Concernant le CSU, cela n'est pas déjà fait avec Le Chesnay mais c'est une direction dans laquelle la Mairie s'oriente. Il faut effectivement des yeux derrière les caméras, si l'on veut augmenter le niveau de sécurité de la ville, mais pas seulement des

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

yeux humains, des systèmes d'intelligence artificielle peuvent également trier l'information... A ce jour, la Mairie n'a pas la capacité d'avoir un propre CSU (avec des agents 24 h/24h). Il faut donc mutualiser les moyens et prioriser ce que l'on veut surveiller.

Questions dans l'assemblée

➤ Concernant la sécurité

« Quand on voit une anomalie, on contacte le 17, mais est-ce que le 17 vous contacte ? »

Monsieur Brunet : « Si jamais leur patrouille est trop loin et si nous travaillons à ce moment-là, ils le font. »

« En termes de présence, vous parlez de 5 policiers municipaux est ce que c'est comparable à ce qui était disponible quand on avait la police nationale »

Monsieur le Maire : C'est tout à fait différent quand on a la police nationale (PN), il faut appeler le commissaire ou le lieutenant et demander "Est-ce qu'éventuellement vous pourriez intervenir", la police municipale, elle, est immédiatement sur place. Monsieur le Maire voit Monsieur Brunet tous les matins, ils font le point ensemble sur ce qui s'est passé, ce qu'il a relevé. Tous les matins Monsieur Brunet a son plan de route, un jour, ce sont des contrôles routiers en priorité etc... Monsieur Brunet est là pour faire respecter la réglementation (notamment en matière de circulation routière...). L'une de ses difficultés majeures provient des concitoyens qui ne veulent pas appliquer la réglementation car ils considèrent que ce sont eux qui définissent ce qu'ils ont le droit de faire ou de ne pas faire (ex : respect de la vitesse, stationnement...) ! La PM est également en relation permanente avec la PN (par exemple quand il y a des histoires de squats dans un hall d'immeuble, etc...). Monsieur Brunet mobilise parfois la PN pour faire des visites de caves, relever tous les problèmes liés à des trafics notamment de drogue, etc... Avec la PM, la ville a une vraie efficacité opérationnelle.

« Est-ce que l'on voit en termes de sécurité une augmentation par rapport aux années antérieures ? »

Monsieur le Maire : Il convient de faire la différence entre la délinquance locale, la petite délinquance que nous savons traiter, et celle qui relève des grands réseaux, c'est-à-dire une délinquance de régions notamment sur la question des cambriolages. Nous savons, par la PN, que la région, de Versailles à St Germain est visitée en termes de cambriolages par des nationalités étrangères, des groupes professionnels bien équipés. Ils font malheureusement des dégâts et cela, la PM est incapable d'y faire face. La Mairie n'a pas les moyens d'agir à ce niveau-là. En revanche c'est l'information via le 17 ou via participation citoyenne ou en direct avec la PM qui est notre moyen d'action.

« Quelles sont les solutions que vous pouvez proposer dans le cadre de cambriolages (personne victime de 2 cambriolages nocturnes – vers 4h30 du matin - ces deux dernières semaines) ? J'ai l'impression que l'on va encore être victimes de cela sans vraiment de solution. »

Monsieur Brunet : Ce dernier exprime sa compassion pour cette personne. Il précise qu'effectivement, dans la mesure où la PM est en cours de création, elle ne peut pas être encore totalement efficace. De plus à 4h30 du matin, lors de la future mise en place de nocturnes (de 18h à 2h du matin), la PM n'aurait pas pu être efficace également. Il insiste sur un point : pour que la PN effectue ses patrouilles, elle va malheureusement se baser sur les cambriolages mais aussi sur les déclarations des personnes, d'où l'importance de contacter le 17. Aussi, lorsque vous voyez, d'une manière générale des personnes qui n'ont pas un comportement logique et qui sont extérieures au quartier, il ne faut pas hésiter à faire le 17, parfois, il s'agit de repérages !

Monsieur Brunet attire l'attention sur un autre point, celui concernant les vols de véhicules : ce n'est pas le fait de la petite délinquance mais de professionnels qui ne viennent pas du tout de La Celle Saint-Cloud (pas forcément du 78). Aussi, s'il y a un moyen de stationner les véhicules à l'intérieur des habitations, surtout il faut le faire ! Les hybrides sont les véhicules qui se vendent le mieux actuellement sur le marché. Elles sont les plus volées parce que les matériaux à l'intérieur des pots d'échappement valent très chers... Ce dernier a vu une vidéo d'un véhicule hybride à Versailles où deux personnes sont arrivées et ont découpé le pot catalytique en moins de 2 minutes et en plein jour : ils sont restés au milieu de la voie, sont descendus, ont scié le pot et sont repartis. Donc il convient d'être vigilant avec les véhicules hybrides, **un conseil : « rentrez au maximum vos véhicules dans votre propriété ».**

« Concernant la propriété située en bas de la coulée verte, cette dernière fait l'objet d'un squat où il y a quelques familles ROM qui se sont installées, comment vous voyez le développement de cette affaire ? »

Monsieur le Maire : concernant ce sujet, le propriétaire (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) a demandé de faire expulser ces squatteurs le plus vite possible. Monsieur le Maire est en lien avec leur direction juridique. Toutefois il y a des avocats spécialisés pour défendre les squatteurs, ayant pour seul objectif de reporter les procédures, de faire traîner les choses... C'est horripilant et agaçant pour tout le monde. Donc la Mairie se bat pour leur expulsion, car intégrer les gens c'est une chose, mais occuper illégalement un bien qui appartient à la collectivité, c'est totalement scandaleux !

➤ Concernant l'éclairage, l'enfouissement des fils, le ramassage des ordures ménagères, la taxe-éco responsable

Concernant l'éclairage

Monsieur Schnell informe que dans les zones résidentielles, il ne faut pas que l'éclairage soit trop puissant car cela peut gêner les pièces à dormir et parfois, il peut même y avoir l'obligation de baisser l'éclairage. Il confirme que l'éclairage de la ville est vieillissant et coûte cher (lampes à incandescence). La Mairie a donc un plan sur plusieurs années d'un montant de 5 millions d'euros. Depuis 2 ans, chaque année, la Mairie, transforme une partie de rues en éclairage à LED permettant ainsi de réduire

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

75% de la consommation. Il confirme qu'il est envisageable de choisir des lieux où il convient de mettre un éclairage plus adapté comme près du Pôle Tertiaire : il est donc tout à fait envisageable de l'incorporer dans un prochain plan.

Monsieur le Maire : Il faut noter que la ville a un réseau d'éclairage très vieillissant avec des pannes d'éclairages très régulières, environ 3 par mois. La Mairie a donc mis en place, il y a 5 – 6 ans, un plan de rénovation de l'éclairage public, extrêmement coûteux (les câbles à haute tension, les boîtes de transformation, tout le système...). Il y a quelques années la question n'était pas d'être trop ou pas assez éclairé, c'était de ne plus avoir du tout d'éclairage. La carte des risques était rouge sur l'ensemble des parties de la ville. Maintenant les choses se sont considérablement améliorées, et quand on améliore cela veut dire que l'on a un éclairage public de qualité et fonctionnel pour les 30 à 40 ans qui viennent. C'est un investissement pour l'avenir et en plus la ville passe au LED ce qui est important pour les économies à venir !

Concernant l'enfouissement des fils

« On a percé l'allée la Fontaine 6 fois, entre les trottoirs et les rues. Les fils n'ont jamais été enfouis en même temps ! »

Monsieur Schnell : Il y a un certain nombre de rues où les câbles des réseaux téléphoniques et électriques sont enterrés. La Mairie a une volonté d'enfouissement du réseau de la ville mais ça coûte excessivement cher, c'est de l'ordre de 1 500€ du mètre lorsque l'on enterre. Si on fait le calcul sur le périmètre de la ville, cela représente une charge financière importante. La Mairie a refait l'enfouissement des réseaux à l'occasion de certains travaux de chaussée (cela n'est pas systématique). Concernant l'allée Centrale, c'est uniquement la couche superficielle, i.e. le tapis de chaussée.

« La fibre ayant été déployée entièrement sur La Châtaigneraie semble-t-il, pourquoi les réseaux télécoms n'ont pas été enfouis ? »

Monsieur Schnell : Parce que la Mairie n'a pas voulu dépenser 2 millions d'euros pour faire ça.

Concernant le ramassage des ordures ménagères et de la taxe écoresponsable

Monsieur le Maire : C'est un projet lancé au niveau de VGP. VGP est composé de 20 communes et chaque maire fait partie du bureau et a son mot à dire. Concernant la taxe écoresponsable, Monsieur le Maire est personnellement très prudent sur ce dossier. Une expérimentation a été lancée et il convient de la suivre avec beaucoup d'intérêt et de vigilance. Il y a probablement des gens qui sont très contents dans des communes en phase expérimentale où cela se passe bien : l'objectif est certes de réduire le volume d'ordures ménagères grâce au recyclage mais il faut faire attention en termes de tarification : problématique de la tarification entre les personnes qui par principe consomment très peu (soit parce qu'ils ne sont pas très présents dans la ville, soit parce que la famille est peu nombreuse) et les familles nombreuses qui paieraient plein tarif. Il y a un risque de transfert. Il convient donc d'être très responsable et très vigilant sur ces risques de transferts.

Monsieur Schnell : cette expérimentation concerne 8 communes qui ont juste commencé à avoir le nouvel équipement car on réadapte la poubelle en fonction du nombre de passages. Ces usagers seront facturés avec un fixe et un proportionnel lié au nombre de fois que la poubelle aura été ramassée par les éboueurs. C'est un système de puce, il faut le tester, être sûr que cela fonctionne techniquement. Donc l'année 2022 est une « année test » : pas d'incidence pour les communes concernées au niveau de la tarification. La 1^{ère} facture, qui tiendra compte de la tarification écoresponsable, sera éditée à la fin de l'année 2023. Aucune décision ne sera prise par la Mairie avant cette date.

Monsieur le Maire rajoute que suite à cette expérimentation, il conviendra également de faire un bilan au niveau de VGP, afin de savoir aussi si VGP souhaite continuer ou pas.

➤ *Concernant la voirie*

« Certaines rues dans le haut de La Châtaigneraie (i.e. Centrale, Molière, Fontaine) sont dans un état catastrophique, il y a des nids de poule de plusieurs cm de profondeur, je ne comprends pas pourquoi personne n'est venu pour régler le problème ? Ne parlons pas de la mousse sur les trottoirs, impraticables pour les poussettes et les piétons. On a l'impression d'être complètement abandonnés au niveau voirie »

Monsieur Schnell : Trois rues ont été citées, il y en a une qui a été refaite il y a 2 ans (allée La Fontaine), l'allée Centrale sera refaite cette année ainsi que la rue Lamotte.

Monsieur le Maire rajoute qu'il souhaite que la programmation de la voirie se fasse en lien avec le quartier via un travail commun entre la commission Circulation de l'ASA et Monsieur Schnell afin de définir les priorités.

« Concernant l'avenue de Verdun, avenue extrêmement bruyante puisqu'il y a à peu-près 40 véhicules par minute en journée, des travaux sont actuellement effectués par la Sevesc. Nous avons demandé qu'à la fin de ces travaux, il soit procédé à la pose d'un enrobé silencieux pour atténuer le bruit de la circulation et puis également peut-être la mise en place d'une piste cyclable parce qu'il y a beaucoup de vélos qui passent sur le trottoir. Pouvez-vous nous donner l'assurance que cet enrobé silencieux sera bien posé et que cette piste cyclable, qui s'inscrit dans le cadre du plan RER vélo, sera mis en œuvre. »

Monsieur le Maire : concernant la question de la piste cyclable, la Mairie y travaille avec la région, le RER vélo est un axe important qui est d'ailleurs largement piloté par la région, cela fait a priori partie intégrante du projet.

Monsieur Schnell : pour rappel, il y a une grosse canalisation qui part de l'usine de Louveciennes et qui va jusqu'au réservoir qui est dans la forêt. Elle est en très mauvais état et va donc être remplacée, ce sont donc un certain nombre de kms à réparer... Cette canalisation sera remplacée en plusieurs tronçons, les travaux commencent dès à présent du côté du stade Duchesne et ensuite ils seront faits du côté droit de la chaussée qui va vers Vaucresson sur la D307. Les travaux actuels sont les travaux préparatoires qui sont sur la canalisation de distribution d'eau potable, le long des pavillons de l'avenue de Verdun. Ces travaux seront terminés en mai (vers le 15 mai 2022). Il faut qu'ils soient terminés car le Tour de France va passer le 24 juillet prochain.

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

Après le Tour de France, on attaquera l'autre côté de la chaussée. L'enrobé ne va donc pas être refait tout de suite. Quand ils auront terminé les travaux, soit dans environ 1 an et demi, nous nous poserons alors la question suivante : comment réaménage-t-on l'avenue de Verdun ? Indépendamment de ces travaux, on a un certain nombre de plans, concernant le bruit, au niveau départemental, au niveau communal mais également une enquête par VGP concernant le bruit (enquête sur internet à ne pas hésiter à compléter !). Cet axe est déjà répertorié comme un axe bruyant donc il est manifeste que lorsque les enrobés seront refaits, ils seront refaits avec des caractéristiques particulières. Concernant le format de la piste cyclable, sera-t-elle des 2 côtés ou pas, cela reste une étude à ce stade.

➤ Concernant la place Audran

Des personnes de l'assemblée demandent comment le châtaignier - élu Arbre de l'année 2022 - va être protégé (mis en danger suite aux piétinements, embrassades, maladies apportées via le piétinement, etc...) et s'étonnent de ne pas avoir été consultées dans le cadre de ce projet.

Monsieur le Maire : pour l'histoire de l'arbre, je pense qu'il y aura tout intérêt à l'entourer pour éviter tout piétinement.

Concernant le projet de la place Audran

Monsieur Franquet rappelle que le projet de la Place Audran est en pleine concertation au niveau de l'association. La Mairie a autorisé l'association à travailler sur ce qui pouvait être envisagé pour apaiser les alentours. Aucune initiative ne sera faite sans avoir préalablement consultés les principaux intéressés, à savoir les résidents de la place.

Monsieur le Maire et Monsieur Schnell confirment : la commission Circulation et la ville définissent l'ordre de priorité, ce qui veut dire que la ville écoute ce que l'association de La Châtaigneraie propose, ensuite la ville détermine le montant d'investissement. D'où l'importance d'une association de quartier qui réalise un travail important de concertation.

VI. Résultats du vote des résolutions

1. Approbation du Rapport Moral du Président – AG 2022

	Résolution n°1			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	96	0	0	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	622	13	16	38
Total A+B	718	13	16	38
en %	91,46%	1,66%	2,04%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit : 785 voix				

2. Approbation du Rapport financier pour 2021 (Comptes 2021)

	Résolution n°2			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	96	0	0	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	624	7	19	39
Total A+B	720	7	19	39
en %	91,72%	0,89%	2,42%	4,97%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

3. Renouvellement du mandat de syndic de Madame Nicole Cesselin

	Résolution n°3			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	94	0	2	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	636	2	17	34
Total A+B	730	2	19	34
en %	92,99%	0,25%	2,42%	4,33%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

4. Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Stéphane Dassé

	Résolution n°4			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	96	0	0	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	620	15	16	38
Total A+B	716	15	16	38
en %	91,21%	1,91%	2,04%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

5. Renouvellement du mandat de syndic de Monsieur Jean-Gabriel Joly

	Résolution n°5			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	94	0	2	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	627	7	15	40
Total A+B	721	7	17	40
en %	91,85%	0,89%	2,17%	5,10%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

6. Renouvellement du mandat de syndic de Madame Agnès Ruchaud

	Résolution n°6			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	94	0	2	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	630	4	17	38
Total A+B	724	4	19	38
en %	92,23%	0,51%	2,42%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)

7. Renouvellement du mandat de syndic de Madame Frédérique Vial

	Résolution n°7			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	96	0	0	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	626	2	23	38
Total A+B	722	2	23	38
en %	91,97%	0,25%	2,93%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

8. Renouvellement du mandat de syndic de Madame Anne Zimmermann

	Résolution n°8			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	94	0	2	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	627	5	17	40
Total A+B	721	5	19	40
en %	91,85%	0,64%	2,42%	5,10%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

9. Election de Madame Sylvie Chapron-Lapasset au poste de syndic

	Résolution n°9			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	90	0	6	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	623	7	21	38
Total A+B	713	7	27	38
en %	90,83%	0,89%	3,44%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

10. Election de Monsieur Laurent Dalissier au poste de syndic

	Résolution n°10			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	90	0	6	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	635	0	16	38
Total A+B	725	0	22	38
en %	92,36%	0,00%	2,80%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud



ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE

*Autorisée par l'arrêté préfectoral du 11 mars 1931 et du 4 avril 2008
Siège social à la Mairie de La Celle Saint-Cloud (78)*

11. Election de Madame Sophie Scarfogliero au poste de syndic

	Résolution n°11			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	BLANC
Nbre voix exprimées via un vote par mail (A)	90	0	6	0
Nbre voix exprimées via un vote par correspondance ou lors AG (B)	631	0	20	38
Total A+B	721	0	26	38
en %	91,85%	0,00%	3,31%	4,84%
% Nbre de voix exprimées : 51%				
soit 785 voix				

Secrétariat
ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DE LA CHATAIGNERAIE
65, allée Jules Verne
78170 La Celle Saint Cloud